

Ce projet de loi est l'œuvre d'un gouvernement qui voudrait actuellement faire adopter une mesure d'emprunt, un gouvernement qui veut emprunter l'équivalent de 91 p. 100 des épargnes privées, c'est-à-dire qui laisse 9 cents sur chaque dollar que les gens peuvent emprunter. Ce même gouvernement fait augmenter le coût de la vie pour les retraités, pour tous ceux qui ont un revenu fixe et pour ceux qui gagnent peu. Et il voudrait que nous lui fassions confiance? C'est trop demander.

Nous avons vu que des libéraux s'empressaient d'emboîter le pas à un candidat qui renie tout ce que le parti a défendu. Nous avons vu les ministériels parler de l'importance du charisme et non pas de la politique. Voilà qui nous donne une idée des valeurs que défendent les ministériels et qui devraient nous mettre encore plus en garde contre tout projet de loi à caractère économique ou toute mesure concernant nos droits et libertés que ce gouvernement nous propose.

M. Pinard: On dirait que vous avez peur.

M. Hawkes: On ne saurait avoir une plus juste idée des valeurs que défend un cabinet lorsqu'il fait fi aussi cavalièrement de certains principes pour suivre un chef qui a de meilleures chances de l'emporter et par conséquent de faire avancer leur carrière.

L'histoire nous dit, tout comme les quatre dernières années, que les députés de l'arrière-ban du parti soutiennent aveuglément sans discernement, sans réflexion, toute proposition que le cabinet présente à la Chambre. Les libéraux veulent la clôture, parce qu'il y a des défauts dans cette mesure législative et qu'ils devront peut-être modifier leur projet de loi, si nous faisons ressortir ces lacunes.

M. Kaplan: Faites-le en comité.

M. Hawkes: Grâce à la clôture, le gouvernement n'aura rien à faire. C'est pourquoi il la veut. La Chambre doit refuser aux libéraux le droit d'imposer la clôture, monsieur le Président.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce bref débat sur le projet de loi C-9. C'est un projet qui m'effraie, non en raison des intentions évidentes du solliciteur général (M. Kaplan) actuel, mais pour l'avenir, en raison de la façon dont il est rédigé. Des solliciteurs généraux ou des premiers ministres moins scrupuleux pourraient utiliser ce genre de mesure pour renverser le régime parlementaire canadien. Dans un régime où l'on dépend beaucoup des précédents, mais en même temps de la loi, j'estime que tout député devrait y penser à deux fois avant de voter en faveur de cette mesure législative.

Il est vrai que chaque démocratie doit être vigilante pour éviter la subversion. Nous devons avoir un système de sécurité fort pour maintenir notre démocratie, mais nous ne devons jamais la subvertir pour la préserver. En d'autres termes, nous ne devrions jamais avoir recours à des méthodes autoritaires pour combattre le recours possible à des moyens autoritaires.

Service du renseignement de sécurité

• (1200)

Le projet de loi C-9 se divise en trois domaines principaux: le mandat proposé du service de sécurité, les pouvoirs que propose le projet pour ce service de sécurité civil et la partie qui traite de la surveillance et de la responsabilité. Si nous regardons ces trois domaines, nous nous apercevons qu'en ce qui concerne le premier, le mandat de l'organisme de sécurité, le libellé est encore trop vague, trop général et comprend trop d'activités pour un service secret dans une démocratie.

Par exemple, des groupes religieux envoyant de l'argent au Congrès national africain ou à des mouvements de libération en Amérique centrale, pourraient être visés par l'alinéa c) et être accusés. De plus, ceux qui s'opposent aux essais du missile de croisière pourraient être inculpés en vertu de l'alinéa b). Sachant que le service de sécurité actuel au sein de la GRC dispose de plus de 800,000 dossiers sur des Canadiens, ce projet de loi ne fait que donner au nouveau service de sécurité civil une possibilité supplémentaire d'accumuler des dossiers sur des gens qui, en fait, ne commettent aucune infraction à la loi au Canada. Je n'aime tout simplement pas cela. Cela me fait peur. C'est contraire à tous les principes de justice naturelle. Cela va à l'encontre de tous les principes fondamentaux de la démocratie, en particulier le droit de dissidence, le droit de s'opposer, celui de manifester pacifiquement. Pourquoi des agents d'un service secret ou autre devraient-ils se cacher derrière les buissons ou les fenêtres pour prendre des photographies lorsqu'il arrive à certains d'entre nous de manifester dans l'ordre notre désaccord sur diverses mesures que nous jugeons antidémocratiques? Je n'aime pas ce projet de loi auquel les députés des deux côtés de la Chambre sont censés donner force de loi. Il ne cadre pas dans nos traditions.

En réalité, si l'on a présenté cette mesure et celle qui l'a précédée, le projet de loi C-157, c'est parce que l'ancien service de sécurité au sein de la GRC utilisait des méthodes malhonnêtes, au point même d'institutionnaliser le recours aux infractions. La commission McDonald avait recommandé de le supprimer. Mais ce n'est pas ce à quoi tend ce projet de loi. Le solliciteur général (M. Kaplan) sait pertinemment que le projet de loi C-9 va légitimer ou rendre légales toutes ces méthodes malhonnêtes et ces infractions dont la GRC s'est rendue coupable dans les années 1970 et pour lesquelles le gouvernement d'alors, qui est toujours au pouvoir, a refusé toute responsabilité politique ou gouvernementale. Il s'en est lavé les mains. D'une part, il a donné carte blanche à la GRC en matière de sécurité. D'autre part, quand ses agents ont été pris en flagrant délit, le premier ministre (M. Trudeau) a protesté qu'il n'était pas au courant de leurs agissements puisque ceux-ci ne lui rendaient pas de comptes. Les solliciteur général de l'époque a eu la même réaction. Au fond, ni l'un ni l'autre ne voulaient être mis au courant parce qu'ils auraient été obligés, dans l'intérêt de la démocratie, d'y mettre le holà. S'ils l'avaient fait, ils ne nous auraient pas proposé le projet de loi C-157 destiné à donner un caractère légal à ces techniques malhonnêtes, non plus que le projet de loi C-9 que nous débattons actuellement dans le cadre de la motion de clôture.